



## **Première reprise de la septième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome**

New York, le 21 janvier 2009

ICC-ASP-20090121-PR385-FR

La première reprise de la septième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale («l'Assemblée») s'est ouverte le 19 janvier 2009 au siège des Nations Unies à New York. Le Président de l'Assemblée, H.E. Mr. Christian Wenaweser, représentant permanent du Liechtenstein auprès des Nations Unies a ouvert la session, qui prendra fin le 23 janvier 2009.

Lors de sa neuvième réunion, l'Assemblée a élu les six juges suivants comme juges à la Cour pénale internationale:

- ALUOCH, Joyce  
*États d'Afrique (Kenya), liste A, féminin*
- MONAGENG, Sanji Mmasenono  
*États d'Afrique (Botswana), liste B, féminin*
- SAIGA, Fumiko  
*États d'Asie (Japon), liste B, féminin*
- SHAHABUDDEEN, Mohamed  
*Amérique latine et Caraïbes (Guyana), liste B, masculin*
- TARFUSSER, Cuno  
*Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États (Italie), liste A, masculin*
- VAN DEN WYNGAERT, Christine  
*Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États (Belgique), liste A, féminin*

Les juges de la liste A ont une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal, pendant que les juges de la liste B ont une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Les juges ont été élus pour un mandat de neuf ans. Ils rentreront en fonction le 11 mars 2009. Les informations relatives à la biographie des juges sont contenues dans le document ICC-ASP/7/33/Add.1.

Les informations concernant les résultats des neuf tours de scrutin sont disponibles à l'adresse <http://www.icc-cpi.int>, dans la section de l'Assemblée des États Parties.